

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 25 mars. — M. Lehon a eu encore plusieurs entrevues avec M. Thiers, au sujet du traité de commerce entre la France et la Belgique. Il paraît qu'on est encore loin de s'entendre sur les conditions de ce traité, et qu'un projet de loi ne pourra être présenté sur cette matière, que pendant la session prochaine.

— Le conseil-général des manufactures se réunira mardi pour entendre le rapport de la commission chargée de l'examen de la question des bouilles.

— Le ministère a définitivement arrêté ses plans relativement à la seconde session. Le jour de la clôture de la session actuelle, qui, d'après les calculs les plus probables, aura lieu vers le 15 du mois prochain, le roi se rendra en personne à la chambre, où il prononcera un discours comme lors de la clôture de la session de 1830.

Immédiatement après, et sans désemparer, il sera donné lecture de l'ordonnance de convocation pour la session de 1834. Tels sont les projets d'aujourd'hui : il est inutile de dire que bien des circonstances peuvent les modifier. (J. du Comm.)

— Hier, presque toute la garnison a été consignée; le corps des officiers de paix, une centaine de sergents de ville et de nombreux détachements de garde municipale sont aussi demeurés consignés, à l'occasion de la visite, que les jeunes gens devaient rendre à M. Joly, défenseur de Bergeron; ceux-ci prévenus des mesures de l'autorité et ne voulant former aucun sujet de désordre, ont renoncé à cette démonstration publique.

— Il est arrivé, ce matin, un courrier extraordinaire de Madrid; le ministre des affaires étrangères s'est rendu de suite chez le président du conseil. On parle d'une nouvelle conspiration carliste qui aurait éclaté à Séville, à l'occasion du départ de don Carlos pour le Portugal.

— On lit dans l'Indicateur de Bordeaux, du 21 mars :

Mieux informés aujourd'hui, nous devons annoncer que la visite de M. le docteur Dubois n'a pu être refusée par M^{de} la duchesse de Berry, attendu que ce célèbre professeur n'a point demandé à être présenté à la duchesse.

Une lettre écrite hier par M. Dubois à un de ses amis et élève à Bordeaux, dit qu'il n'a pas mission de donner ses soins à la noble captive de la citadelle de Blaye, mais seulement d'attendre l'événement afin d'en être témoin.

— Les dernières nouvelles de Blaye, annoncent les couches de la duchesse de Berri pour le milieu de la fin au plus tard du mois d'avril.

— Plusieurs anglais se sont rendus chez M. Odilon-Barrot pour lui donner connaissance que la souscription en faveur de M. Laffitte avait trouvé l'écho en Angleterre, et que déjà les listes de souscription circulaient avec avantage. Il devait se tenir cette occasion trois assemblées aux tavernes de la Couronne et l'Ancre et du Poisson, à l'effet de discuter et prendre en considération la proposition d'une pareille souscription.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 mars. — L'ordre du jour est la suite de la discussion générale sur le budget de la guerre.

M. Piron annonce que lorsque la discussion générale sera terminée, il demandera que le budget de la guerre ne soit voté que pour six mois.

M. le ministre de la guerre lit un discours dans lequel il passe successivement en revue et réfute les objections qui ont été présentées dans la séance d'hier par M. Levaë; il dit que les renseignements que l'honorable membre s'est procurés sont tout à fait inexacts. Il s'arrête particulièrement sur les reproches qui lui ont été faits à propos de l'admission des officiers étrangers dans l'armée et de l'adjudication des vivres de campagne.

Il termine en disant qu'il a eu à cœur les intérêts du gouvernement, et qu'il lui est pénible de voir qu'on ait pu le soupçonner de malversation, sa conduite ayant toujours été franche et loyale, il espère que la chambre approuvera sa conduite et ses actes.

M. Levaë : Je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer la loyauté de M. le ministre de la guerre, mais j'ai eu le pouvoir de demander quelques explications sur la fourniture des vivres de campagne.

M. Desmanet de Biesme : Je vous dirai peu de choses, messieurs, du discours du ministre, qui ne dit rien et ne pourrait rien nous apprendre.

L'honorable membre voudrait qu'on renvoyât des congés au quart des soldats, il se plaint du peu de soins qu'on a des chevaux de cavalerie, il semble que le ministre veuille mettre de côté les hommes de la révolution, tandis qu'à mérite égal, et même un peu inférieur, on devrait les préférer.

M. Dumortier : Il me semble, messieurs, que pour procéder méthodiquement on devrait s'occuper ou de la question politique ou du budget de la guerre, mais non aller de l'une à l'autre.

M. Julien : Je ne comprends pas la division qu'on veut faire, puisque la question du budget est liée à la question politique, et je défie qu'on parle du budget avec un peu de portée sans traiter aussi la question extérieure.

M. le ministre de l'intérieur est introduit.

La chambre décide que la discussion continuera sans division.

M. Dumortier : Abordera la question qui intéresse le sort du pays. Le ministre de la guerre actuel a sa confiance. Le système du gouvernement consiste à remplir ses engagements.

Dans l'opinion de l'orateur le traité du 15 novembre est ce qui rattache la Belgique à l'Europe. La faute du ministère consiste à ne pas avoir su faire valoir les droits en Belgique, et en second lieu d'avoir manqué de confiance dans l'armée.

Il résulte de l'examen attentif de la note du 14 février que les réclames du gouvernement se bornent à une amnistie pour les parties cédées, et d'une autre part une navigation provisoire sur l'Escaut et sur la Meuse jusqu'au traité définitif qui, on le verra, nous ravira la navigation tout entière. L'orateur cite le protocole n^o 48 relatif à la dette pour prouver que c'est par un mensonge grave du plénipotentiaire hollandais que la conférence a admis que la Belgique était grevée de quatre millions de dettes venant du fait de la France. Il demande au ministre s'il a fait des démarches pour obtenir le redressement d'un semblable grief. D'après la note du 4 janvier, la Belgique a été chargée de 600 mille fl. pour la libre navigation de l'Escaut, de la Meuse, du chemin de fer passant par Sittard et la route commerciale par Maestricht.

Le ministère, pour justifier de ses droits sur le Limbourg, le Luxembourg et la Flandre zélandaise, aurait dû invoquer le traité de Campo-Formio. Le chantier d'Anvers avait été attribué à la Belgique par le traité de Paris, on n'a rien fait pour obtenir le moindre changement à toutes ces injustices, ainsi que pour la flotte, les colonies acquises en commun, les engins, etc.

L'orateur s'arrête long-temps sur ce qui a été avancé par le ministre que le principe de la liberté de l'Escaut est maintenu. Il demande pourquoi le ministère souffre depuis trois mois la fermeture de l'Escaut à notre pavillon. Pourquoi depuis trois jours il a souffert une insulte à ce pavillon. Le ministère se laisse traîner à la remorque du cabinet français, cabinet qui, de tous les temps s'est montré le plus grand ennemi de la Belgique, pour prouver la duplicité, la perfidie du gouvernement de la France, il suffit de se reporter à ce qui s'est passé lors de l'élection du duc de Nemours. L'orateur termine en demandant au ministre si le gouvernement consentira encore à subir de nouvelles interventions? Si le gouvernement consentira encore à laisser une armée étrangère fouler le sol de la patrie.

M. Gendebien : Presque tout ce que je voulais dire a été démontré par mon honorable ami M. Dumortier, il vous a prouvé que le ministère n'avait rien fait, je vais à mon tour vous prouver qu'il n'a l'intention de rien faire.

L'honorable membre se livre à de longues considérations sur la politique extérieure, comme il ne peut admettre que la France et l'Angleterre se laissent jouer par la duplicité de la Hollande, il pense qu'il y a chez ces deux puissances une arrière-pensée; elles veulent arriver à un provisoire indéfini afin de ruiner la Belgique; quant à moi, messieurs, s'écrit l'orateur, je consentirai plutôt à voir la Belgique faire partie de la confédération germanique, je préférerais devenir Allemand plutôt que de rester plus long-temps dans cet état

de marasme qui ne peut se terminer que par la perte du nom belge.

M. de Smet lit un discours dans lequel il se plaint d'insultes faites à M. Gendebien par le général Magnan.

M. de Foer réfute les reproches adressés au ministère par MM. de Brouckère, Dumortier et Gendebien. Ces reproches ne sont pas fondés. Il approuve le maintien de l'armée sur pied de guerre, qui nous met en mesure de repousser les injustes prétentions de la Hollande; mais il ne pense pas que nous puissions commencer les hostilités, car ce serait rendre service au cabinet Hollandais, en mettant contre nous toutes les puissances en excitant une conflagration générale. Il ne voit pas que la Belgique, en suivant la marche qu'elle a tenue, se traîne à la remorque de la France et de l'Angleterre.

On semble douter, ajoute l'orateur, de la bonne foi des puissances exécutrices; mais les faits accomplis sont là pour la démontrer. J'ai souvent entendu retentir ces paroles dans cette enceinte : Lorsque nous verrons le blocus des ports de la Hollande, les Hollandais expulsés de la citadelle d'Anvers, alors nous croirons à la sincérité des promesses des deux puissances, à la fidélité de leurs engagements. Eh bien! messieurs, ces faits sont accomplis.

Quiconque connaît le côté le plus vulnérable de la Hollande, doit être convaincu que la suspension de son commerce, la stagnation de la navigation sont le moyen le plus court, le plus sûr, et en même temps le moins brutal, le moins sanguinaire pour forcer la Hollande à accepter le traité qui lui est imposé, et je demanderai si la Belgique peut disposer des moyens que possèdent la France et l'Angleterre pour arriver à ce résultat?

Je ne traiterai pas la question de la nouvelle intervention d'une armée étrangère sur le sol de la Belgique, cette question est tout à fait éventuelle et en dehors de nos prévisions, nous pourrions nous en occuper alors qu'il s'agira d'une nouvelle intervention.

Je ne répéterai pas ici les justes observations qu'ont déjà faites à cet égard les honorables membres du ministère, je me bornerai seulement à les approuver.

M. Nothomb : Pour éviter de désagréables interruptions, je dirai qu'il n'y a rien d'officiel dans mes paroles. Je parle ici comme député, et s'il m'arrivait, en m'occupant de la marche du gouvernement, de dire *nous*, c'est que comme député j'ai le droit de m'identifier avec le gouvernement lorsque ses doctrines sont les miennes.

Je pourrais me borner à renvoyer le premier orateur, M. Dumortier, aux pièces que chacun de nous possède. L'honorable orateur a cherché à établir qu'avant le traité du 15 novembre nos droits territoriaux n'avaient pas été défendus d'une manière sérieuse et approfondie, et que depuis on n'a rien fait pour obtenir quelques modifications aux 24 articles. Ceux qui depuis deux ans ont suivi nos débats savent que le gouvernement provisoire et le comité diplomatique ont, dès le mois de novembre 1830, exposé tout notre système de limites dans des notes étendues dont l'impression a été ordonnée. Notre honorable collègue ne nous a rien appris de neuf; je l'engage à lire ces notes. Il y trouvera le moyen de rectifier quelques erreurs que je m'abstiens de relever; il y verra entre autres que ce n'est pas le traité conclu à Campo-Formio entre la France et l'Autriche, mais le traité conclu à La Haye entre les républiques batave et française, le 27 floréal an III (16 mai 1795), qui a enlevé la rive gauche de l'Escaut à la Hollande. En autorisant le gouvernement à signer les 24 articles, la chambre a entendu que le gouvernement fit des efforts pour obtenir quelques modifications.

D'après les instructions qu'il avait reçues, notre plénipotentiaire à Londres, a demandé ces modifications par une note du 12 novembre 1831, dont l'honorable orateur trouvera le texte à la page 122 d'un des rapports officiels; notre ministre envoyé à, entre autres, demandé la rectification de l'article concernant les dettes, en se fondant sur ce même protocole, n^o 48, du 6 octobre 1831, dont M. Dumortier nous a entretenus. La conférence a rejeté ces demandes dans des termes extrêmement remarquables et que nous avons souvent invoqués pour établir l'immuabilité du traité du 15 novembre. Ces termes, devenus, en quelque sorte, sacramentels pour notre diplomatie, les voici :

« Les soussignés se trouvent dans l'obligation de déclarer à M. le plénipotentiaire belge que ni le fond ni la lettre des 24 articles ne sauraient désormais subir de modification, et qu'il n'est même plus au pouvoir des cinq puissances d'en consentir une seule. »

J'aborde maintenant la question la plus immédiatement en rapport avec le budget de la guerre, à savoir si nous avons besoin d'une armée, propre à prendre l'offensive.

Notre position n'est-elle, dans tous les cas possibles, que défensive?

L'honorable orateur qui a ouvert les débats dans la séance de samedi, a dit, et je cite à peu près ses expressions : que si nos armemens ont été portés au degré extraordinaire où nous les voyons, c'est qu'on a eu une fausse idée de notre situation politique. D'autres orateurs ont répété cette assertion. De deux choses l'une, dit-on : les engagements de

puissances existent ou n'existent point. S'ils existent, ils nous dispensent de faire la guerre. S'ils n'existent point, il faut faire la guerre. Voilà, si je ne me trompe, l'argument dans toute sa force.

Je crois avoir, un des premiers, soutenu que les engagements que nous avons contractés dès les premiers jours de la révolution, nous ont réduits à une attitude purement défensive; c'est là en quelque sorte l'état normal de la Belgique aussi long-temps qu'elle reste avec les puissances dans la voie des traités. Mais si les puissances sortaient de cette voie, elle-même aurait le droit d'en sortir à son tour, et alors de défensive, sa position deviendrait agressive. Ce n'est pas une vaine hypothèse; bientôt des accidents pourraient venir rompre le cours ordinaire des choses.

Pourquoi, s'est-on demandé, a-t-on redoublé en juillet dernier les armemens?

Il s'est formé, a-t-on ajouté, à cette époque entre les chambres et le gouvernement un contrat tacite d'après lequel il n'a obtenu une levée extraordinaire d'hommes qu'à condition de faire la guerre. Je crois cette assertion inexacte, le gouvernement a promis d'amener l'exécution du traité, et pour en arriver là, il lui fallait des armemens extraordinaires. Il fallait qu'il pût dire aux puissances garantes: le traité sera exécuté ou par vous ou par moi; choisissez. Dans ce dilemme était notre force. Si ce dilemme avait manqué à notre diplomatie, notre diplomatie n'eût rien obtenu.

Le cabinet actuel a pu notifier, le 23 octobre, sa formation aux puissances en leur disant, après avoir rappelé la nature des engagements:

« C'est par ces motifs et dans ce but, que le ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges a l'honneur de confirmer à son excellence le duc de Broglie, la déclaration qu'il lui a faite, que son gouvernement sera dans l'impossibilité absolue de prolonger l'attente dans laquelle il se trouve au-delà du 3 novembre prochain; que si ce jour arrive sans que la garantie stipulée ait reçu son exécution, ou au moins un commencement d'exécution, S. M. se verra dans la nécessité de prendre possession par ses propres forces du territoire belge occupé par l'ennemi.

Telle est donc la condition d'existence du nouveau ministère: évacuation du territoire pour le 3 novembre ou un commencement actif d'exécution, soit par l'action des puissances, soit par celle de l'armée nationale. Il ne peut se soutenir au delà de ce terme si l'une ou l'autre de ces deux hypothèses ne se réalise pas; ce n'est là de sa part ni une volonté arbitraire ni un vain engagement; c'est la loi irrésistible de sa position; c'est celle qu'imposent aujourd'hui en Belgique à tout ministère quel qu'il soit l'état intérieur du pays et la force des choses.

Sans nos armemens extraordinaires, cette note verbale du 23 octobre n'eût été qu'une puérile menace.

J'aime à le dire ici, et je désire que mes paroles retentissent au-delors, notre armée nous est utile, et cette utilité fait sa gloire. Son existence a amené les mesures coercitives, son existence les fait maintenir. Le jour où nos diplomates à Londres ou à Paris ne pourraient plus faire d'appel à notre armée, le jour où il n'y aurait plus d'armée en état de prendre l'offensive, les deux puissances exécutrices seraient peut-être de la situation violente où elles se sont placées. C'est grâce à notre armée, que nous posons de nouveau le dilemme: « Vous exécuterez ou nous exécuterons. »

J'ai dit, messieurs, que la situation qui résulte des mesures coercitives est violente: elle l'est pour la Hollande, pour l'Angleterre, pour la France, pour la Belgique même. Ces mesures agissent sur le commerce de la Hollande et réagissent sur celui des trois autres pays.

L'état actuel de l'Escaut est en rapport avec les mesures coercitives. Le principe de la liberté de navigation subsiste. L'Escaut est libre pour toutes les nations, à l'exception de celles qui par leur fait ont autorisé contre elles des actes de représailles. La liberté forme le droit commun; mais, à côté du principe, se trouve l'exception que nous avons provoquée nous-mêmes. Si la Hollande, saisissant l'occasion des mesures coercitives de l'Angleterre et de la France, avait fermé le fleuve à tous les peuples, elle serait sortie du droit commun. A mes yeux, les mesures prises sur l'Escaut par la Hollande ne sont pas des actes de souveraineté, mais des actes de représailles, qui cesseraient avec les mesures coercitives. L'honorable M. Dumortier a cité le protocole n° 9, du 10 janvier 1831, qui établit une corrélation entre la liberté de la forteresse de Maestricht et la liberté de l'Escaut, et il a en quelque sorte sommé le gouvernement de bloquer Maestricht. Il aurait même pu rappeler que moi-même, dans une autre séance, et le premier, à ce que je crois, j'ai parlé du principe de réciprocité déposé dans le protocole du 10 janvier.

Mais le cas était bien différent. Il s'agissait d'un tarif imposé à l'Escaut, de la fermeture complète du fleuve. Il n'y avait plus là acte de représaille, mais excès de légitime défense et acte de souveraineté.

Les mesures coercitives réagissent donc sur nous-mêmes. Est-ce à dire qu'il faille en demander la cessation?

Je me garderais bien de donner ce conseil, et personne parmi nous n'oserait prendre la responsabilité de cette proposition. Si l'on vous demandait: voulez-vous le rétablissement sur l'Escaut du *statu quo* de 1830, 1831 et 1832, par suite de la levée pure et simple des mesures coercitives, ou bien la prolongation indéfinie de ces mesures avec quelques entraves jusqu'à ce qu'on vous offre des conditions acceptables, vous n'hésitez pas à vous déclarer en faveur du dernier parti. Le roi de Hollande au contraire, si vous lui offriez ce choix, se déclarerait en faveur du premier.

J'ai supposé que les mesures coercitives seront maintenues jusqu'à ce qu'on nous offre des conditions que nous puissions accepter. Ici on m'arrêtera en me disant que les conditions renfermées dans les projets présentés par la France et l'Angleterre ne seraient pas acceptables. On a soutenu qu'elles sont contraires au traité du 15 novembre considéré dans son

principe et dans ses dispositions. Ce traité existe ou n'existe point. S'il existe, il faut l'imposer sans aucun changement à la Hollande, et il ne peut être question de convention provisoire. S'il n'existe point, il peut y avoir une convention provisoire, mais alors que devient l'assertion ministérielle: « Le traité du 15 novembre est notre droit public. »

Je suis tenté de croire, messieurs, qu'on n'a pas étudié attentivement les projets que les journaux ont successivement publiés et qui se trouvent maintenant sur le bureau. Je dis que ces projets sont autant d'exécution partielle du traité. En effet, quatre objets principaux tombent dans l'exécution: la reconnaissance de la neutralité, la liberté de l'Escaut et de la Meuse, ces deux objets sont à notre avantage; l'abandon des territoires et le paiement de la dette, ces deux objets sont à notre désavantage. Je m'arrête au dernier projet de convention, celui du 3 février, annexe 3 de la note du 14 février, les projets précédents pouvant être considérés comme écartés par celui-ci. Eh bien! le projet du 3 février stipule: Art. 3 La neutralité perpétuelle et par conséquent un armistice indéfini. Art. 2 La liberté de l'Escaut sur le pied de 1831 et 1832, par conséquent l'assimilation de ce fleuve à la pleine mer. Art. 3 L'ouverture de la Meuse. Il renvoie par l'art. 4 les autres questions à un arrangement définitif, et quelles sont ces questions? Ce sont les dispositions désavantageuses à la Belgique: « L'évacuation territoriale et le paiement de la dette. » Il y a quelque chose de bizarre dans ce système qui consiste à exécuter le traité en faveur de la Belgique, et à le suspendre au préjudice de la Hollande.

Il y a cinq mois, je le confesse, dans la discussion politique la plus mémorable de cette session, j'ai presque taxé ce système d'utopie. Je vous disais alors: « Il y avait entre l'exécution du traité et sa destruction un milieu, c'était le *statu quo* à la suite de la reconnaissance de toutes les cours... Reconnus par l'Europe, nous aurions pu essayer d'un état de choses qui, d'une part, nous privait de la citadelle d'Anvers; mais d'autre part nous conservait en entier le Luxembourg, la rive droite de la Meuse qui assimilait l'Escaut à la pleine mer, et qui nous permettait de ne pas payer nos dettes. Dans cette hypothèse, la véritable question à l'ordre du jour eût été la navigation de la Meuse. Il aurait fallu obtenir l'ouverture de cette rivière, faire déclarer la Hollande déchue des arrérages de la dette: ce *statu quo* à part l'idée d'incertitude devenait très-tolérable. »

Ce *statu quo*, messieurs, se trouve formulé dans l'annexe 3 que l'on a bien mal comprise. Il y a même une condition de plus que celles que j'avais posées: la reconnaissance formelle de la neutralité qui fait disparaître l'incertitude que je redoutais. Mais, dira-t-on, comment croire que les puissances entreprennent de faire exécuter le traité en ce qu'il a de favorable pour nous, et de le suspendre en ce qu'il a de défavorable. Nos deux alliés ont justifié cette politique dans la note du 14 février. Le roi de Hollande a des répugnances de reconnaître formellement l'indépendance belge, d'abdiquer en un mot. On lui a dit: Il vous répugne de reconnaître un peuple aujourd'hui reconnu par l'Europe entière; nous respecterons vos répugnances. Permis à vous de remettre indéfiniment cette reconnaissance qui vous peine, mais nous allons remettre indéfiniment aussi l'exécution du traité dans ce qu'il a d'avantageux pour vous.

Voilà, messieurs, comme on a habilement et justement rattaché la question de reconnaissance à la jouissance de tous les avantages qui résultent du traité pour la Hollande. Et le peuple hollandais serait privé de tous ces avantages parce qu'il y a un mot qui répugne à son roi! car le mot seul nous manquera, car, je le déclare ici dès à présent, la reconnaissance de la neutralité nous suffirait; elle nous donnerait une sécurité absolue. Ce jour où le roi de Hollande regardera le territoire comme devenu inviolable pour lui, il aura abdiqué quoiqu'il dise et quoiqu'il fasse. Je m'attends encore à entendre soutenir que cette neutralité serait illusoire; cependant la Suisse n'a jamais obtenu d'abdication formelle de la maison d'Autriche. Elle a obtenu une trêve, et puis la neutralité. Voilà un fait; voici une hypothèse: Si, à l'époque que l'héroïque Pologne luttait encore, ou était venu vous dire: l'autocrate du Nord a octroyé la neutralité à la Pologne, qui conserve son gouvernement de fait, vous vous seriez écriés: la nationalité polonaise ne périra pas. Son indépendance est assurée. Son ancien maître n'a voulu qu'éviter un mot.

Je crois avoir exposé, messieurs, le véritable caractère des négociations entreprises par la France et l'Angleterre. J'ai besoin de répéter que j'ai parlé en mon nom personnel: j'ai énoncé mes opinions individuelles. Si le *statu quo*, tel que les projets l'ont systématisé, venait à se réaliser, qui aurait intérêt à le voir se prolonger? La Hollande, et non la Belgique. La Hollande, de son côté, ne peut se plaindre, car il lui serait libre de faire cesser ce *statu quo* en acceptant un arrangement définitif.

Messieurs, les uns paraissent ne pas comprendre notre situation politique, les autres en désespèrent. Cependant rien n'est plus facile à définir que cette situation. Après avoir fait un traité qui consacre la nationalité belge, la conférence n'a pu s'entendre sur les moyens d'exécution. Trois des puissances garantes voulaient des mesures coercitives matérielles. La résolution de ces deux dernières puissances l'a emporté. A la face de l'Europe, la France et l'Angleterre se sont chargées de l'exécution du traité. Cette résolution, à l'époque où elle fut prise, a soulevé bien des doutes, excité bien des alarmes, fait naître bien des chances de guerre générale. Ces chances qui tenaient les esprits en suspens, ces doutes qui sont venus nous saisir, ces alarmes qui ont plané sur l'Europe, tout a disparu. Les trois puissances du Nord sont restées immobiles.

On était tellement étonné de l'audace de cette entreprise que, la regardant comme inconsidérée, on a prédit que, la citadelle d'Anvers une fois rendue, les puissances exécutrices se hâteraient de sortir d'une situation violente en abandonnant l'exécution. Ce n'est pas là de ma part une sup-

position. Je pourrais citer tel discours prononcé il y a deux mois où cette phrase se trouve textuellement. Hé bien! les mesures coercitives ont été maintenues. (Une voix: On ne s'en plaint pas.) On ne s'en plaint pas, dit-on à mes côtés. Vous ne lisez donc pas les journaux hollandais et anglais qui sont remplis de plaintes. Vous ne savez donc que les cargaisons qui, à l'époque de l'arrière-saison, dirigeaient vers la Hollande, sont saisies. On ne s'en plaint pas! Vous ignorez donc que de riches cargaisons de valeur immense se détériorent en ce moment, et s'il n'était permis de parler d'une circonstance presque risible que le sucre venu des Indes fond dans les vaisseaux sous séquestre.

On ne se plaint pas! dtes vous; c'est probablement parce que l'embargo ne se fait pas sentir dans le bassin de Bruxelles. Mais je vous garantis qu'il n'en est pas de même dans les ports d'Amsterdam et de Rotterdam, et même dans ceux de la Grande-Bretagne; car les marchands de la Cité se plaignent; ils ont été jusqu'à signer une pétition au parlement pour demander un dédommagement, et sir Robert Peel qui, je suppose, ne parle pas sans motifs raisonnables, a fait une longue dissertation pour demander la levée de l'embargo comme préjudiciable aux intérêts de l'Angleterre et contraire au droit public moderne. Pour donner une idée des mesures coercitives, je vous rappellerai l'entorse gigantesque par laquelle l'homme qui au sortir de la première révolution, gouverna la France, a voulu accabler l'Angleterre. Il a prétendu interdire à la Grande-Bretagne le commerce du continent. S'il est permis de comparer les petits événements aux grands, je dirai que le sort dont Napoléon, dans sa toute-puissance, on dira peut-être dans le délire de la puissance, avait menacé l'Angleterre, ce sort s'est accompli sur la Hollande: le peuple hollandais est mis au ban de l'Europe commerciale.

L'exécution du traité se poursuit par les mesures coercitives des puissances, et l'armée belge est inactive! Vous avez à opter entre l'action des puissances avec l'inaction de la Belgique, et l'action de la Belgique avec l'inaction des puissances. Mon choix n'est pas douteux. Je crois l'action des puissances plus efficace que la nôtre, non pas que je puisse d'avance assigner le terme où la Hollande acceptera un dénouement, les choses ici-bas ne se font que graduellement, et il ne faut pas exiger ce qui est en dehors des prévisions humaines; on ne peut se livrer qu'à des calculs approximatifs, mais, malgré cette incertitude, je ne désespère pas de notre cause.

Des orateurs nous ont entretenus de la politique faible et vacillante des puissances étrangères. Ces paroles ne peuvent s'appliquer à l'Angleterre et à la France. Ce serait un bien singulier anachronisme. Il y a quelques mois, lorsque le grand événement qui s'est accompli en Belgique se préparait, et qu'après en avoir nié si long temps la possibilité, on s'apprêtait déjà à le rapetisser, je vous annonçais que cet événement ne serait pas un incident vulgaire, j'osais vous prédire qu'il assurait à la France et à la Grande-Bretagne cette suprématie politique que leur assigne la civilisation des deux peuples. Peu de mois se sont écoulés et l'Orient proclame la suprématie politique que la France et l'Angleterre ont exercée sur les bords de l'Escaut, voilà qu'elles l'exercent sur les rives du Bosphore.

Dire, en présence de ces événements que notre situation est désespérée, que le passé nous échappe, que l'avenir est couvert de nuages, c'est s'inscrire en faux contre les événements contemporains qui frappent même le vulgaire. Dès les premiers jours de la révolution, la Belgique a contracté des engagements; aurait-elle pu s'abstenir de les contracter? C'est une question qui tombe dans le domaine de l'histoire. Ces engagements existent; quels qu'ils soient, il faut les exécuter. Les violer, ce serait nous exposer aux chances les plus cruelles. Ce serait en même temps attirer sur nous ce mépris, ce déshonneur dont on nous parle tant.

Demain séance publique à midi.

LIÈGE, LE 28 MARS.

La chambre des représentants a continué dans sa séance du 27 la discussion générale du budget de la guerre, sans incident notable.

— Les chefs des départements ministériels ayant fait observer à leur collègue des finances, que les crédits provisoires du premier trimestre ne pourraient suffire aux dépenses d'avril, M. Duvivier prépare un projet de demande de fonds qui sera présenté à la chambre avant les vacances des Pâques.

— Une exécution à mort devait avoir lieu hier à midi, sur le boulevard attenant à la porte de Hal à Bruxelles. Le nommé Joseph Spital, âgé de vingt-deux ans, natif de Bruxelles, soldat au deuxième de ligne, devait être fusillé en présence de la garnison pour voies de fait exercées envers un officier. Il marchait d'un pas ferme, et arrivé sur le lieu marqué pour l'exécution, il a jeté un coup d'oeil assuré sur le cercueil, placé non loin. Il a mis un genou en terre, après s'être opposé à ce qu'on lui bandât les yeux. Toutes les troupes ont alors présenté les armes.

Le peloton commandé pour l'exécution a appreté les siéges, mais à l'instant, M. le général Desprez est arrivé sur les lieux pour suspendre l'exécution. Le bruit s'est aussitôt répandu que la peine de mort venait d'être commuée par S. M. Cette nouvelle a été accueillie par les troupes et par une foule immense accourue pour être témoin de l'exécution, par les cris répétés de *Vive le Roi!* Cette grâce inattendue a fait une telle impression sur le condamné qu'il s'est évanoui en l'apprenant. Il était très-abattu en retournant à la prison.

La question extérieure est revenue à l'ordre du jour dans la séance du 26. M. Nothomb, qu'une feuille orangiste proclame elle-même l'un des deux ou trois hommes politiques que possède le pays, s'était chargé de répondre à l'opposition et il y a parfaitement réussi : pas un des sophismes qu'il a attaqués n'est resté debout. Le discours, si fort de choses, de l'honorable orateur peut-être considéré aussi comme une exposition lucide du système ministériel. Nous le recommandons vivement à l'attention des lecteurs. Toutes les personnes jalouses de connaître la véritable situation des choses ne sauraient se dispenser d'en faire une attentive lecture.

Dans la même séance, un orateur de l'opposition a dit que la France et l'Angleterre voulaient ruiner la Belgique afin de l'obliger ensuite aux plus dures concessions. Et c'est au gouvernement français, qui au dire même de l'orateur, nous a seul tendu la main au début de notre révolution, qu'on adresse cette accusation de machiavélisme infernal ! Au ministère britannique, qui aujourd'hui encore brave les mécontentements du commerce anglais pour maintenir l'embargo qui frappe la Hollande ! On l'a prouvé mille fois, l'ingratitude est le trait le plus saillant des partis. Qu'on dise que les deux grandes puissances ont tardé à prendre une attitude digne d'elles, qu'on les accuse même de faiblesse, on sera dans le vrai ; mais de perfidie, on ne fait plus que de la déclamation.

Nous sommes obligés de remettre à demain la séance du sénat du 26, qui s'est occupé de la loi sur les distilleries. Nous avons indiqué hier les dispositions adoptées.

NOUVELLES DIRECTES DE SMYRNE.

Le *Journal de Verviers* publie la lettre suivante :
Smyrne, le 20 février 1833.

Quoiqu'il soit à craindre que notre courrier ne puisse arriver à Constantinople pour le départ de celui de Vienne, quelques lignes, néanmoins, pour vous rassurer sur notre sort :

Si je suis trop bref ou peu clair, ce n'est pas certes faute de matière :

Nos dernières nouvelles d'Alexandrie étaient du 1^{er} février. La paix paraissait conclue et on annonçait que la flotte était mise en radoub, et ne sortirait plus du port. A Constantinople au 12 février, tous les salons diplomatiques étaient également à la paix ; mais la ville était encore agitée par une crainte vague, et l'on croyait en général que les Russes allaient avancer par mer sur la capitale. L'ambassade française paraissait intéressée à démentir ce bruit, et y mettait tous ses soins.

A Smyrne, on ne savait et on ne sait encore qu'en penser, mais depuis huit jours nous avons la certitude que les troupes égyptiennes s'avançaient dans l'ouest, et que les villes de Masnesie du Sipyte, et d'Aidin sur le Méandre étaient occupées. Nos relations donc incertaines sur le point principal. Notre gouverneur avait, dit-on, embarqué ses richesses et se tenait en garde, lorsque avant-hier soir, à huit heures, arriva un officier d'ordonnance égyptien avec deux seuls domestiques. Il assembla immédiatement la commune, et y lut un firman qui destituait toutes les autorités, et abolissait les droits ; alors il nomma un autre gouverneur, et repartit à l'instant pour le quartier-général. Tout cela fut fait en aussi peu de temps que j'en mets à vous le raconter.

L'ancien gouverneur et l'ancien chef de police furent consignés chez eux aux arrêts.

Depuis cet instant la plus parfaite tranquillité n'a cessé de régner, et quoique nous soyons justement au Bairam, (grande fête des Turcs, comme vous savez) on n'entend pas le moindre bruit ; c'est comme un troupeau de moutons qui n'aurait fait que changer de berger. On attend d'une heure à l'autre un corps de 800 hommes de cavalerie ; et ce n'est je crois, que la pluie à verse qui tombe depuis hier, qui les a empêchés d'arriver. Tout ceci peut-être pas la guerre, il se pourrait qu'Ibrahim n'étend ses lignes que pour rendre plus faciles les moyens de vivre à son armée, mais alors pourquoi destitue-t-il les autorités légitimes ? Un fait singulier, est qu'un courrier du consul d'Autriche porteur de dépêches, qu'on croit venues

d'Alexandrie pour l'intermède à Constantinople, a été arrêté et renvoyé ici ; il rapporte qu'ayant été conduit devant un officier supérieur d'Ibrahim et interrogé, ou lui dit : « vos dépêches sont des traités que nous ne reconnaissons pas ; retournez vers celui qui vous envoie, et qu'il les mette à ses yeux ! » Expression qui en langue turque est une grave injure. Le consul a aussitôt expédié la dépêche à Constantinople, par une goëlette de guerre.

Depuis hier le bruit s'est répandu que l'escadre égyptienne est dans l'Archipel ; on dit même qu'elle a pris le château de Scio. On dit que quatre frégates sont à l'entrée de notre golphe ; on dit aussi que l'escadre s'est dirigée ensuite sur Mételen ou même sur les Dardanelles. Enfin les bruits répandus chez les Turcs, sont qu'une dernière affaire aurait eu lieu près de Broussa, le 12 du courant, et que bientôt après, les vainqueurs auraient marché sur la capitale ? Quelques jours ; quelques heures peut-être, nous dirons ce qu'il y a de vrai en tout ceci ! mais en résumé, c'est une conquête au moins d'opinion, et les Turcs chantent tout haut : vivent nos amis, les ennemis ! On annonce que le gouverneur nommé avant-hier, ne l'est que provisoirement, qu'un égyptien est près d'arriver pour remplir définitivement cette fonction.

Les droits ont été réduits de 15 à 4 p. c. environ. Je parle des droits que payaient les Rayas, car pour nous (francs ou européens) rien n'est changé, et même aucune communication officielle, que je sache, n'a été faite aux consuls.

On mande de Berlin, 22 mars :

« On assure que la Russie a fait une déclaration de laquelle il résulte que dans ses principes, elle ne peut approuver la révolte du Pacha d'Egypte, et prêtera aide et assistance au Sultan, si celui-ci jugeait à propos de ne faire aucune des concessions demandées par le pacha rebelle ; la Russie ne s'oppose point toutefois à ce que le Grand-Seigneur fasse ces concessions. »

— On mande de Vienne, 17 mars :

« Les affaires d'Orient prennent une tournure peu favorable aux vues de notre cabinet, lequel demande une pacification générale. On ne sait cependant s'il veut la soumission pleine et entière du pacha d'Egypte au sultan, ou bien s'il se décidera pour quelques concessions à Meliemet. On espère que notre politique prendra un moyen terme. L'armée autrichienne vient d'être renforcée sur les frontières de la Turquie. »

DEFENSE DE S. SEBASTIEN PAR LES FRANÇAIS,

SOUS LES ORDRES DU GÉNÉRAL REY.

On a vanté la défense de la citadelle d'Anvers, c'est avec orgueil, dit le *Journal de l'Armée*, que nous lui opposons celle de St-Sébastien. Elle est de nature en effet à mettre en lumière la supériorité française. Jugez lecteurs.

La ville espagnole de St-Sébastien est près de la frontière de France sur les côtes de la Biscaye ; elle est défendue par de hautes murailles que les marées basses laissent à découvert. La garnison française sous les ordres de Rey, était forte de 3000 hommes. Le matériel consistait en 76 bouches à feu. Le 28 juin 1813, une division espagnole devançant, l'armée française commença l'investissement de la place.

Cette division ayant facilement ouvert avec son artillerie, une brèche aux murs du couvent de St-Bartholomé, fit des dispositions pour emporter de vive force ce retranchement ; mais nos soldats, dédaignant de recevoir l'attaque, marchèrent à l'ennemi et le rejetèrent en désordre dans ses lignes. Avertis par cette leçon les Espagnols se bornèrent dès ce jour à se tenir en observation devant nos positions, et à inquiéter nos travaux par le feu de leurs tirailleurs et de leur artillerie.

Le 13 juillet partirent les troupes anglo-portugaises, elles se composaient d'une division anglaise et de deux brigades portugaises, sous les ordres du lieutenant-général sir T. Graham. En 1719, lors de la guerre de la succession le duc de Berwick attaqua Saint-Sébastien ; il remarqua que le mur d'enceinte du côté de l'Est était, à marée basse, découvert jusqu'à son pied et entièrement vu des dunes de la rive droite de l'Uraméa, distance d'environ 500 mètres, il établit en conséquence des batteries sur ces dunes, pour faire brèche immédiatement au corps de la place et poussa en même temps ses approches le long de l'Isthme pour attaquer l'ouvrage à corne, aussitôt que la brèche du côté de l'Uraméa fut praticable, il envoya une sommation au gouverneur, qui capitula, les anglais adoptèrent le plan d'attaque, mais ils rencontrèrent d'autres défenseurs que ceux qui avaient été opposés au duc de Berwick.

Des nombreuses batteries, armées de gros calibres peu proportionnés aux faibles obstacles qu'elles avaient à renverser, furent immédiatement établies par les anglais contre les postes avancés que nous occupions.

Ces retranchemens ne présentèrent bientôt plus que des amas de décombres, mais les ravages du canon ne suffirent

pas pour en chasser les défenseurs ; il fallut que l'ennemi vint les enlever à la bayonnette, exposés pendant ces attaques aux coups de l'artillerie de la place, servie avec une admirable dextérité, les anglais payèrent chèrement le moindre de ces ruines et durent par ce début, présager ce qu'il leur coûterait la réduction de la garnison qu'ils avaient à combattre.

Maîtres des dehors, l'assiégeant commença dans la nuit du 18 au 19 juillet, l'érection de ses batteries sur divers points qui dominent la ville, et ouvrit en même temps la tranchée sur l'Isthme qui joint Saint-Sébastien à la terre ferme.

Dans la nuit du 19 au 20, l'ennemi étendit ses tranchées à droite et à gauche du faubourg Saint-Martin. Ces opérations sur le front de terre ne l'empêchèrent pas de pousser avec activité la construction des batteries qu'il avait commencées sur la rive droite de l'Uraméa et qu'il destinait à nous porter des coups plus décisifs. Ses projets bien connus, on prit toutes les mesures nécessaires pour s'y opposer.

On travailla à établir dans les rues un système de traverses, afin de protéger notre retraite vers le fort et de défendre la ville pied à pied.

Le 20 juillet, toutes les batteries ennemies ouvrirent leur feu contre la place. Une vive canonnade s'établit de part et d'autre et dura toute la journée. En peu d'heures les batteries de la hauteur Saint-Bartholomé démontrèrent nos pièces de la grande courtine et du cavalier. Sur notre gauche, une batterie d'obusiers labourant dans toute leur étendue nos ouvrages avancés, qui n'étaient défilés que par quelques traverses, nous fit éprouver des dommages considérables. Malgré cette position désavantageuse, nous ripostâmes avec succès à l'ennemi, que nos bombes et nos obus inquiétaient vivement.

La nuit suivante fut employée de part et d'autre à réparer les avaries occasionnées par le combat d'artillerie de la veille.

L'assiégeant ouvrit une parallèle dans la longueur de l'Isthme, à partir de la redoute du rondeau, à environ 100 mètres de la crête du chemin couvert. L'obscurité de la nuit et la légèreté du sol le favorisaient dans ce travail qui se trouva cependant peu avancé au jour. Un orage avait suffi pour disperser les travailleurs anglais, en général peu habiles et mal disposés pour les travaux de siège.

Le feu recommença le 21 juillet avec une nouvelle fureur.

A onze heures du matin, le mur s'écroula entre les deux tours, et la brèche étant praticable, sir T. Graham, à l'imitation du duc de Berwick, envoya un parlementaire au gouverneur ; il ne fut pas admis dans la place.

La nuit arrivée (21 au 22), les Anglais continuèrent la construction de la parallèle à travers l'Isthme. Dans ce travail ils rencontrèrent un aqueduc qui servait à porter les eaux du faubourg Saint-Martin à la ville ; ils en profitèrent pour en faire un fourneau de mine.

Ils bourrèrent avec des sacs à terre, sur huit pieds de longueur l'extrémité du conduit qui aboutissait à la contrescarpe du demi bastion de droite de l'ouvrage à corne, et ils y logèrent 30 barils de poudre de 90 liv. chacun.

Du 22 au 25 juillet, le feu continua de part et d'autre sans interruption, la brèche entre les deux tours ayant paru praticable à l'ennemi, ses batteries dirigèrent leurs coups vers la gauche, de manière à en ouvrir un autre entre la tour de Los Hornos et le bastion St-Elme, ils réussirent promptement dans leur entreprise.

25 juillet, tout annonçait que l'attaque allait avoir lieu à la pointe du jour, instant de la marée basse, notre attente ne fut pas trompée.

A 5 heures du matin, la mine placée dans l'aqueduc fit explosion et renversa la contrescarpe contre laquelle elle appuyait. Aussitôt les colonnes anglaises débouchèrent vivement de leurs tranchées pour se porter aux brèches de la muraille de l'Est et sur l'ouvrage à corne.

De ce dernier côté, la mine a frayé un passage à l'ennemi ; il se précipite dans le chemin couvert, dans le fossé, et dresse ses échelles sur lesquelles ses soldats s'élancent avec ardeur ; mais elles sont bientôt renversées ; nos feux de flancs, dont aucun n'avait été éteint, sont alors démasqués, et couvrent de mitrailles la colonne anglaise sur laquelle notre infanterie, bordant le parapet de la demi lune, fait pleuvoir à bout portant une grêle de balles. Le désordre est à son comble ; cette colonne est contrainte de se retirer, après avoir essuyé une perte énorme.

A l'attaque principale, l'ennemi ne pouvait nous aborder qu'après avoir franchi à découvert et sous le feu d'une nombreuse artillerie, 200 mètres d'un terrain difficile, coupé de flaques d'eau et hérissé de rochers reconverts de plantations marines qui les rendaient très-glissants ; il devait en outre longer toute la fausse braie, dont le parapet était garni de projectiles destinés à être lancés sur son passage.

Les assiégés montrèrent un sang froid admirable, nos soldats, chargés de lancer des obus et des grenades sur la brèche, attendirent avec calme que la colonne anglaise arrivât assez près pour qu'aucun moyen de destruction ne fût perdu. Ce n'est qu'au moment où elle touchait au pied de la brèche, qu'ils commencèrent à faire usage des projectiles accumulés sous leurs mains. Tout-à-coup la colonne ennemie est assaillie en tête et sur les flancs par une quantité innombrable de bombes, d'obus et de grenades, aux éclats desquels les pièces masquées du bastion St-Elme et du Cavalier viennent joindre les ravages de la mitraille. Ainsi surpris, écrasés sous une horrible tempête de projectiles, les Anglais hésitent, se troublent et ne forment bientôt plus qu'une masse confuse sur laquelle l'artillerie fait des ravages effrayants. Dans cette situation désespérée, les plus braves s'élancent à la brèche et trouvent sur les bayonnettes de nos grenadiers une mort honorable, d'autres cherchent leur salut dans la fuite, exposés dans leur retraite aux coups de toutes les batteries de la place ; un petit nombre parvient à s'échapper. Les assiégeants avaient préparés d'autres colonnes pour secourir la première ; mais les fuyards y jetèrent tant de désordre et d'épouvante, qu'il fut impossible de les faire déboucher

Voulant cependant faire cesser le carnage et sauver leurs blessés, que la marée montante menaçait d'une mort inévitable, ils firent un appel à notre humanité en arborant le pavillon blanc. Une suspension d'armes fut accordée. Afin d'éviter que l'ennemi ne profitât de cette occasion pour mieux reconnaître la brèche, nos soldats ramassèrent les blessés étendus au pied de la muraille, ils furent rapportés dans nos hôpitaux et traités comme nos propres blessés. Pendant ce temps, nos canonnières, la lance allumée étaient prêts à faire feu pour repousser toute surprise.

Nous fîmes sur la brèche un assez bon nombre de prisonniers; l'ennemi eût beaucoup de morts et une grande quantité de blessés, notre perte fut peu considérable.

Un aussi sanglant échec jeta les Anglais dans le découragement.

Les jours suivants ils se bornèrent à tirer quelques coups de canon; et plusieurs indices faisant soupçonner qu'ils effectuaient quelques nouveaux mouvements, le gouverneur de la place ordonna une sortie pour reconnaître leurs dispositions. Le 27 juillet, trois compagnies disposées à cet effet marchèrent à la pointe du jour aux tranchées des assiégés, qu'elles trouvèrent occupées par de gros détachements d'Anglais et de Portugais.

Le grand nombre des ennemis n'intimida point cette petite troupe, elle s'élança sur eux; tout ce qui fit résistance fut égorgé, ceux qui tentèrent de se sauver en se jetant dans la rivière de l'Uruméa qui longeait leurs retranchements, se noyèrent en grande partie; le reste se rendit à discrétion, et nos braves rentrèrent glorieusement dans la place en ramenant plus de 300 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs officiers.

A partir de cette époque, le siège fut converti en blocus. Les Anglais attendaient de nouveaux renforts pour venger leurs revers et jusqu'au 21 août il ne se passa rien d'important, nous mîmes à profit ce temps de suspension d'attaques pour réparer notre matériel et réorganiser nos moyens de défense. De temps en temps nous poussions des reconnaissances.

Nos soldats saisissaient avec ardeur ces occasions de sortir de l'inactivité à laquelle ils étaient condamnés, ils obtenaient des succès constants dans leurs rencontres avec les détachements ennemis, qu'ils abordaient avec une confiance qui les rendait invincibles. Le 3 août ils s'emparèrent aussi d'une assez forte patrouille anglaise, et chaque fois ils laissaient des preuves fâcheuses de leur passage.

Le 21 août, un parc immense d'artillerie ayant été débarqué, tout annonça que les assiégés allaient recommencer leurs attaques avec une nouvelle vigueur. En effet, toutes les hauteurs qui entourent St-Sébastien se couronnèrent bientôt de formidables batteries, 48 bouches de gros calibres furent réunies sur un seul point, pour achever la destruction de la muraille de l'Est précédemment ouverte en plusieurs endroits et le point le plus vulnérable de la place.

Le 26 août s'annonça par le fracas de plus de cents bouches à feu qui de toutes parts tonnèrent à la fois sur la malheureuse ville de St-Sébastien.

Pendant six jours consécutifs, une épouvantable canonnade continua sans interruption. Nous y répondîmes dans les premiers jours, mais nous ne tardâmes pas à être écrasés par une aussi grande supériorité d'artillerie.

Le 30 août, presque tous nos feux étaient éteints. La ville ne fut bientôt plus qu'un amas de débris sur lequel la formidable artillerie de l'ennemi vomissait continuellement la destruction et la mort.

Pendant 5 jours, une foule de braves tombèrent sous des coups auxquels nous ne pouvions plus répondre, les deux anciennes brèches du corps de la place n'en formaient plus qu'une.

Augmentée de tout l'espace qu'avait occupé le bastion Saint-Jean qui était entièrement effacé; une portion de la courtine attenante avait été également renversée. Cet ensemble de ruines présentait un développement de 240 mètres qu'on cherchait vainement à retrancher: tous les obstacles qu'on s'efforçait d'établir la nuit sur le haut des brèches étaient, au jour aisément balayés par les nombreuses batteries de la rive opposée.

Cet effrayant spectacle loin d'intimider nos soldats, ne faisait qu'irriter leur courage; réduits à recevoir la mort sans pouvoir la rendre, ils attendaient avec impatience l'instant de l'attaque comme celui de la vengeance. Enfin l'ennemi reconnaissant qu'il n'avait plus rien à détruire, travailla à se procurer des débouchés assez rapprochés des brèches pour éviter la catastrophe du 25 juin; il creusa, à cet effet, à la sape, 3 puits de mine pour ouvrir la muraille qui soutient le glacis du côté de la mer, 540 livres de poudre furent placés dans chacun de ses puits, profonds de huit pieds; le premier appuyait à la muraille, le second était à vingt cinq pieds du premier, et le troisième à quarante pieds du second.

31 août. A deux heures du matin, l'explosion des mines nous annonça que le moment décisif était arrivé, chaque combattant armé de deux fusils, vola à son poste, des rivalités s'établissaient entr'eux pour occuper les plus périlleux, pour obtenir les moyens les plus destructeurs. Le cri ils n'entre-ront pas étant le mot de ralliement. (La suite à demain.)

ETAT CIVIL DE LIEGE du 27 mars

Naisances : 4 garçons, 5 filles.

Mariages 2, savoir : Entre Jean Gerard Kirsch, chaudronnier, quai de la Sauvenière, veuf de Marie Françoise Briard, et Anne Catherine Joseph Rouffart, sur la Fontaine, veuve de Jean Pierre Orban.

Décès, 4 garçons, 4 filles, 2 femmes, savoir : Marie Françoise Doyagne, âgée de 60 ans, rue au Potay, épouse de Jean Louis Collette, — Marguerite Van Herck, âgée de 54 ans, blanchisseuse, faubourg Ste.-Marguerite, veuve de Libert Gilles.

INTERETS DE CAUTIONNEMENTS.

Le paiement des intérêts de cautionnement du 2^e semestre 1832 est ouvert au bureau de l'administrateur du trésor dans la province de Liège, tous les jours fériés de neuf heures à midi.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 28 mars, abonnement courant, le *Serment ou les faux monnoyeurs*, grand opéra en trois actes, musique d'Auber; suivi du *Philtre Champenois*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a PERDU mardi 26 mars, à neuf heures du matin, depuis l'église Saint Jacques jusques sur le quai de la Sauvenière, par le passage St-Kerri, un mouchoir en blonde enveloppé dans du papier de soie. Bonne récompense pour la personne qui le remettra au n° 52, audit quai de la Sauvenière.

Vendredi prochain 29 courant VENTE de meubles, habillements, etc., etc., à la Salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck. 930

Arnold KERSTEN, a l'honneur d'informer le public, qu'ayant repris le fond de commerce de VIN de feu J. A. PROST, il ouvrira, dimanche prochain, 31 du courant, dans la maison qu'il occupe, rue derrière la Magdelaine, n° 121, un estaminet à VIN. 943

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Cabilleaux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souver.-Pont

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 1 fl. 25 le 10; et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Ursule. 453

Cabilleaux, Rayes, Rivets, Flottes, chez PERET, rue Ste-Ursule

Nouveaux RIVETS, chez PERET, rue Ste.-Ursule 929

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis

Nouvelle SARCELLE au Morianne, rue du Stockis. 595

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mercredi 10 avril 1833, à 10 heures du matin, chez F. Labaye, à Bombaye, il sera exposé en VENTE publique DEUX PIECES DE TERRE labourable de première qualité, situées à Bombaye, tenues en location par le sieur Jean Aussems.

1^o Cinq bonniers quarante quatre perches et vingt sept aunes de terre au lieu dit Dessous Sangville, tenant aux MM. Dereul, Kabel et Janssen.

2^o Deux bonniers trente perches soixante deux aunes de terre, située dans la Fosse d'Aubin, joignant à Mde Hustin, aux sieurs Labeye et Laixhay.

Aux conditions à voir chez le notaire FLECHET, à Warsage. 886

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Le samedi 13 avril 1800 trente-trois, à deux heures après-midi, la commission des hospices civils de Huy, à ce dûment autorisée par la députation des états de la province, fera procéder à la VENTE aux enchères publiques des biens immeubles, dont la désignation suit, savoir :

1^o Quarante sept bonniers cinquante une perches 80 aunes de terre, en dix pièces, situées en lieu dit *Wavohoye*, commune de Ben-Ahin.

2^o Les bâtiments, assises et cour, formant la moitié d'un corps de ferme, situé en la commune de Vaux-et-Borsset, canton de Bodegnée, occupé par la famille Farcy, consistant en une grange, un hangar, deux étables et une bergerie, plus, un bonnier vingt quatre perches quatre-vingt-neuf aunes de terre, en verger, houblonnière et à hanière contigus.

3^o Une maison avec jardin en terrasse, située à Huy, dans les cloîtres de l'église primaire, occupée par M. l'abbé Wéry.

4^o Un jardin, situé à Huy, en lieu dit *Trava*, joignant d'un côté aux remparts, d'un second à M. Pirlet, et d'un troisième à M. Gillard-Namur, d'une superficie de neuf perches 37 aunes.

5^o Un autre jardin, situé à Huy, en lieu dit *Mottet*, d'une contenance de une perche 526 aunes, joignant d'un côté à MM. Beyar, frères, d'un second à la rivière du Hoyoux, et d'un troisième à la ruelle de Mottet.

Les terrains de *Wavohoye*, seront d'abord exposés en vente, en dix lots, qui seront ensuite réunis et réexposés en masse, sur la mise à prix résultant des adjudications partielles.

La totalité ou les deux tiers du prix, au gré des acquéreurs, resteront convertis en rente au taux de 3 p. 100.

Le cahier des charges, plans et titres de propriété sont déposés au secrétariat de la commission des hospices, ainsi qu'en l'étude du notaire CHAPPELLE, à Huy, où l'on peut en prendre communication. 933

() ADJUDICATION DE DEUX MAISONS.

Les héritiers de M. Lambert, feront VENDRE aux enchères publiques le vendredi 26 avril 1833, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BERTRAND.

1^o Une maison avec cour et ses dépendances, propre au commerce, située à Liège, rue du Pont-d'Ile, n° 849, joignant d'un côté à M. Latour et de l'autre à M. Larmoyer.

2^o Une autre maison avec cour, située en cette ville, Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n° 1139.

S'adresser audit notaire pour connaître les charges et conditions de vente.

A l'Anneau d'Or, n° 27, rue du Pont-d'Ile. CESSANT le COMMERCE de TOILES, on les vend en dessous du prix de facture. 320

A LOUER une MAISON très commode, pour occuper de suite, située à Liège, rue neuve, près de Ste.-Croix, n° 414. S'adresser au notaire BERTRAND 898

A VENDRE un beau CHEVAL bien dressé pour la selle et le cabriolet, et assez fort pour être attelé à une demi-fortune. S'adresser Hôtel du Canal de Louvain et rue Saint-Séverin, n° 684. 877

A LOUER une MAISON, cotée 777, faubourg Hocheporte, avec jardin, cour et dépendances, propre à un rentier. S'adresser faubourg Ste.-Marguerite, n° 419. 463

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur J. G. Kirsch, chaudronnier, tendante à faire construire une petite forge dans la maison qu'il va habiter rue sur la Fontaine, n° 102; arrêtent :

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs au secrétariat de la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 25 mars 1833.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

DEPOT DE PARFUMERIE ANGLAISE.

On trouve au n° 32, rue Pont-d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on vend 40 p. c. au dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même, un CHOIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin; savoir : Extrait de Portugal de Houbigan-Ghardin, idem de Ribau de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Botot, crème balsanique de Sir Grenonck; savon onctueux d'Aubril, savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vinaigre de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et pulvérine de Laugier; MAOTCHAD, original de Chine, précieux pour les dents; encr sympathique, par laquelle on peut correspondre sans craindre les indiscrets; oxipilifuga qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritables Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pommade concrète, huile philocomme, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très-Bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères en provenance, les eaux de Cologne des trois Ferina, au prix de fabrique.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 25 mars. — Rentes, 5 p. 100, 101.30 — 4 1/2 p. 100, 00.00. — Rentes, 3 1/2 p. 100, 78.05 — Actions de la banque, 1700.00. — Certificat Falconnet, 90.90 — Emprunt royal d'Espagne, 88.718. — Emprunt d'Haïti, 215.00. — Emprunt romain, 87.314. — Emprunt belge, 90.414.

Bourse d'Amsterdam du 26 mars. — Dette active, 46 010.00, idem différée, 0 0100. — Bill. de change, 00 0100. — Syndicat d'amort, 77 112; idem 3 1/2 p. 100, 64 114 010. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 010. — Rus. Hop. et Co, 98 114 99 114, idem ins. gr. liv., 00 010 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 010 00. — Danois à Lond., 00 010. — Rent. fr., 3 1/2 p. 100, 78 114. — Métalliques, 88 318. — Naples Falc., 00 010 idem à Lond., 00 010. — Perp. à Amst., 45 518 0. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 010. — Lots de Pologne, 000 010. — Brésil., 62 114 — Grecs 2^e levée, 00 010. — Cont. guerre, 00 010. — Bill. du trésor, 00 00,00.

Bourse d'Anvers, pu 27 mars.

Effets publics — Métalliques, 93 518 0.000. — Lots par-tiaux, 408 010 P. — Napolitains, 84 114 P. — Guebard-00 010. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 010; idem Amster-dam, 66 112 66 00 A. — Anglo danois, 00 0. — Lots de Pologne, 103 P. — Anglo brésiliens, 63 314 P. — Em-prunt romain, 86 114 A. — Emprunt belge de 12 millions, 000 010 00. — Idem de 10 millions, 00 010 — Idem de 24 millions, 87 010 010 P.

Arrivages au port d'Anvers, du 27 mars.

Le schooner anglais Charlotte, cap. May, ven. de Londres par Ostende, chargé de café.

Bourse de Bruxelles, du 26 mars. — Dette active belge, 47 010 0. — 24 millions, 87 112 0. — Dette active hollandaise, 46 112 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège